



**DOSSIER D'INSCRIPTION À L'ECOLE
ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025**

Nom et Prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Ville de naissance : **Département :**

Sexe : Masculin Féminin

Responsable : NOM : Père Mère Autre

Adresse :

Téléphone portable : **Téléphone domicile :**

Téléphone Travail :

E-mail :

Autre Responsable : NOM : Père Mère Autre

Adresse :

Téléphone portable : **Téléphone domicile :**

Téléphone Travail :

E-mail :

L'enfant a satisfait aux prescriptions légales et règlementaire relatives aux vaccinations obligatoires :

<u>Vaccinations obligatoires</u>	<u>Observations</u>
<ul style="list-style-type: none">• Diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP)• Coqueluche• Infections invasives à Haemophilus influenzae de type b• Hépatite B• Infections invasives à pneumocoque• Méningocoque de sérogroupe C (NEISVAC)• Rougeole, oreillons et rubéole.	

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements et déclarations portés dans le présent dossier.

Fait à , le

Signature :

Admis à l'école

Fait à Saint Martin de Jussac, le

Le Maire,

Alain FAVRAUD

ATTENTION ! Après l'inscription en mairie, le passage devant le Directeur ou la Directrice de l'établissement scolaire est obligatoire. Seule l'admission effectuée par le responsable de l'école, vaut inscription définitive !

Ce bulletin suivra l'enfant tout au long de sa scolarité.

Un exemplaire sera conservé par le Directeur ou la Directrice de l'école fréquentée, en vue notamment, de la mise à jour du fichier des vaccinations.

INSCRIPTION A L'ÉCOLE DE SON DOMICILE

Liste des pièces justificatives à fournir obligatoirement :

- Photocopie du livret de famille complet (parents et enfants) ou à défaut l'acte de naissance de l'enfant.
- Photocopie du justificatif de domicile : loyer/gaz/électricité / eau de moins de 3 mois
- Certificat de vaccination fourni par votre médecin traitant ou copie du fichier vaccination carnet de santé.

En fonction de la situation familiale :

- Photocopie du jugement ou de l'ordonnance provisoire du juge des affaires familiales mentionnant la résidence habituelle de l'enfant pour les parents séparés ou divorcés.
- Attestation sur l'honneur du deuxième parent accordant tout pouvoir à la scolarisation de l'enfant pour les parents séparés.

Pour inscrire un enfant domicilié dans une autre commune :

- Certificat de radiation de l'ancienne école
- Autorisation de dérogation du Maire de la commune de domicile.

DEMANDE D'INSCRIPTION DANS UNE AUTRE ÉCOLE QUE CELLE DU DOMICILE

Liste des pièces justificatives à fournir obligatoirement :

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Inscription pour motif professionnel : copie attestation de l'employeur, bulletin de salaire, contrat de travail datant de moins de 3 mois...
- Inscription pour motif médical : original du certificat médical datant de moins de 3 mois.
- Inscription pour motif de mode de garde :
 - Assistante Maternelle : copie de la dernière déclaration URSSAF et justificatif de son domicile (facture électricité/gaz/eau/ramassage des ordures ménagères datant de moins de 3 mois)
 - Grands-Parents : copie Justificatif du lien de parenté (leur livret de famille) et justificatif de leur domicile (facture électricité/gaz/eau/ramassage des ordures ménagères datant de moins de 3 mois).
- Tout autre justificatif que vous jugerez nécessaire pour motiver votre demande d'inscription dans une autre école.